YERRES

Service Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 17
N/réf : NDA/FV

DECISION N°2008/82

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale pour la cérémonie de la Fête de la Victoire le jeudi 8 mai 2008 conclue avec l'association " L'HARMONIE CROSNOISE »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents afférents,

CONSIDERANT que la Commune souhaite organiser une animation musicale lors de la cérémonie de la Fête de la Victoire le jeudi 8 mai 2008,

CONSIDERANT que la proposition de l'Association dénommée « L'HARMONIE CROSNOISE » correspond aux besoins de la Commune,

- **DECIDE** -

D'APPROUVER et de signer la convention de prestations de service relative à l'animation musicale pour la Cérémonie de la Fête de la Victoire le jeudi 8 mai 2008 avec l'association "L 'Harmonie Crosnoise" sise 34, rue des Carquelins, 91560 Crosne

DIT que le montant de la prestation est fixé à 500,00 € (cinq cents euros),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 14 avril 2008

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération